

La crise internationale qui effare l'opinion publique depuis l'élection de Donald Trump est exploitée politiquement en France pour laisser penser qu'il n'y aurait pas d'alternative et que les coupes sur les services publics et les budgets sociaux s'imposent. Cette instrumentalisation des peurs générées par la situation internationale pour avancer dans l'agenda libéral est insupportable. Cela génère des angoisses dans notre jeunesse à qui on ne propose que concurrence dès le plus jeune âge avec les groupes de niveaux et jusqu'au lycée avec le bac Blanc et Parcoursup et maintenant un renforcement du SNU !

2 scandales ont alimenté l'actualité de l'éducation ces dernières semaines. Ils sont l'un et l'autre très éclairants.

Le premier concerne les formations privées du supérieur dont la part s'accroît d'année en année et qui se concentrent sur les formations par apprentissage, notamment en BTS, afin de capter l'argent public de l'apprentissage et l'argent des familles qui préfèrent contourner l'attente angoissante des résultats Parcoursup en optant pour ces formations privées. Une enquête journalistique met en évidence les pratiques du groupe Galiléo, animé par les rendements financiers, et qui ne délivre qu'une formation indigente à des étudiants ayant payé des droits d'inscription importants et qui se sentent lésés par une publicité mensongère.

Le second scandale est évidemment celui de l'établissement privé catholique Betharram. Les témoignages glaçants des victimes à Bétharram et depuis, dans d'autres établissements privés catholiques, révèlent une conception de l'éducation empreinte d'autoritarisme et de domination violente des adultes sur les enfants. Ils montrent aussi la culture du silence, voire du secret qui prévalait et qui prévaut encore sur les faits de violences et de VSS contre les mineures.

L'inertie de l'Éducation nationale pendant 30 ans dans l'affaire Bétharram est honteuse. Nous espérons que toute la lumière sera faite sur la chaîne de responsabilité interne qui a conduit à ne pas traiter les signalements qui ont existé. Ces affaires sont aussi révélatrices de la façon dont l'enseignement privé tente de s'exonérer de ses responsabilités alors même qu'il est nourri par l'argent public. La FSU réaffirme que l'argent public doit aller exclusivement à l'École publique.

Puisque l'argent public est dirigé de plus en plus vers les fonds de pension qui investissent dans les lucratifs établissements privés du supérieur ou vers les établissements privés confessionnels qui organisent le séparatisme scolaire, il faut « tailler à la tronçonneuse », il faut épurer à la Elon Musk, il faut « dogifier » le service public d'éducation.

Même si la suppression de 4000 postes prévue au précédent budget ne s'est pas concrétisée, les moyens attribués à l'académie de Normandie sont amputés de 137 postes dans le second degré dont 13 dans les collèges de la Manche.

Pour cette rentrée 2025, la ministre de l'Education a expliqué vouloir maintenir les groupes de niveau en Sixième et Cinquième à la rentrée pour que le ministère puisse mener à terme l'évaluation de ce dispositif sur une cohorte complète. Les premiers éléments de cette étude laissent entendre que l'appréciation de cette réforme est très négative, comme la ministre a pu en faire état indirectement devant le Sénat : « *quand on a des élèves en situation de handicap, des élèves allophones, des élèves qui sont plus faibles, et qu'on les regroupe..., je ne suis pas sûre qu'on donne le maximum de chances aux élèves qui étaient les plus faibles de rattraper un jour les moyens et les bons* ». Ces propos confirment toutes les analyses et constats que nous avons faits. Le ministère doit communiquer au plus vite les premiers enseignements de cette enquête pour en finir sans attendre avec les groupes de niveau dès la rentrée 2025. Cinq mois après l'annulation par le Conseil d'État de l'arrêté et de la note de service organisant les groupes de niveau sur les quatre années du collège, le ministère n'a toujours pas publié les nouveaux textes (décret et arrêté) examinés lors du CSE le 20 janvier 2025, où ils ont été rejetés à la quasi-unanimité. La ministre a déjà arbitrée en faveur de l'abandon de certains aspects de cette réforme "choc des savoirs" délétère (extinction programmée des prépa-Secondaire, abandon du DNB couperet et des groupes de niveau en Quatrième et Troisième). Malgré l'absence de nouveaux textes réglementaires à ce jour, des directions ont imposé en conseil d'administration, quand ils se tiennent, une organisation en groupes en Sixième et Cinquième, banalisant la pratique illégale d'appliquer des dispositions non réglementaires. Pour l'heure, la rentrée en collège devrait donc se préparer selon le texte en vigueur organisant la rentrée 2023 sans regroupement d'élèves en mathématiques et en français, si ce n'est le soutien/approfondissement. La FSU continue de s'opposer aux groupes de niveau et demande la suppression de toutes les mesures absurdes qui pèsent sur la charge de travail des collègues (alignements, brassages, progressions et évaluations communes imposées).

Car c'est bien grâce à ses personnels que l'école tient toujours, grâce à celles et ceux qui la portent à bout de bras. Et malheureusement chaque jour, nous rencontrons des collègues fatigué.e.s, désabusé.e.s... Nous n'allons pas vous refaire nos multiples déclarations des Formations spécialisées. Nous espérons toutefois que le message passe et que vous preniez la mesure de la gravité de la situation. Il aura fallu pour cela exposer sur la place publique des situations dramatiques pour que quelques premières réactions apparaissent.

Aujourd'hui, on a la possibilité, enfin, vous avez la possibilité de prendre la mesure de cette situation avec l'étude de la carte scolaire 2025. Concernant les mesures étudiées ce jour, dans un contexte d'école inclusive où les problèmes sont multiples, augmenter le nombre de classes, le nombre d'élèves... fait augmenter de façon exponentielle les problèmes. Cette décision de regrouper des écoles qui est municipale, n'en est en réalité pas une puisqu'on le sait, toute la chaîne hiérarchique de l'Education Nationale pousse à ces regroupements pour économiser des moyens.

Contrairement à ce que voudrait faire croire le gouvernement, l'école publique n'est pas épargnée : le schéma d'emploi présenté par la Ministre de l'Éducation (la 6ème depuis 2022 !) reste insuffisant avec la suppression de 470 postes dans le premier degré. Le constat commun de la baisse démographique doit cesser d'être instrumentalisé à des fins budgétaires. Au contraire, tirer parti de ce contexte démographique en l'accompagnant de créations de postes permettrait de réduire le nombre d'élèves par classe et par là de se rapprocher de la moyenne des pays de l'OCDE ; car dans le premier degré, la France se trouve sur le podium des classes les plus chargées parmi les pays de l'Union européenne membres de l'OCDE.

Concernant les mesures dites sur l'école inclusive, tout d'abord nous tenions à rappeler que la priorité selon la FSU est la baisse des effectifs par classe. Il est urgent de réagir et d'envisager des normes par classe bien plus basses que celles retenues actuellement.

L'acte 2 de l'école inclusive s'inscrit dans la droite lignée de la politique Macronienne : gérer l'État comme on gère une banque. Masqué derrière des discours prétendument ambitieux et centré sur des valeurs nobles telles que l'inclusion, le président de la république nie tout dialogue social et "optimise" le portefeuille de l'État.

Suite au déploiement de l'acte 1 dont on notera l'absence de toute évaluation et dont nous

avons démontré à maintes reprises les insuffisances, l'acte 2 laisse présager une dégradation encore plus conséquente des conditions d'accueil des élèves et, de fait, des conditions de travail des personnels.

Le remplacement des PIAL, fers de lance de l'acte 1, en PAS (pôles d'appui à la scolarité) alors qu'aucun bilan des PIAL n'a été fait, nous inquiète. Après 6 mois d'expérimentation dans 4 départements préfigurateurs, la FSU est déjà en mesure de confirmer ses craintes. D'ailleurs, la ministre de l'Education, elle-même, en pleine assemblée nationale le 5 mars dernier, a indiqué, nous la citons, que *“les enseignants spécialisés[...] entourés par des acteurs et des professionnels du médico-social (...) peuvent (...) définir les bonnes modalités d'accompagnement du jeune en situation de handicap - matériel pédagogique, pédagogie adaptée ou sollicitation d'une AESH. Finalement, on n'a pas besoin d'une notification de la MDPH pour bénéficier d'un accompagnement par une AESH”*.

Cela présage une adéquation des besoins au nombre d'AESH dont nous disposons et non l'inverse, comme cela devrait se faire, si l'élève était la préoccupation centrale.

Le manque de places dans les établissements médico-sociaux aggrave la situation. Sans solutions adaptées, des élèves se retrouvent dans des classes ordinaires sans accompagnement suffisant. Face à ces impasses, familles, enseignant·es et AESH sont souvent démunis. Les AESH jouent un rôle fondamental dans la scolarisation des élèves en situation de handicap, mais leur précarité reste une injustice criante. Recrutées en contrat précaire, mal rémunérées, sans véritable perspective d'évolution professionnelle, elles sont trop peu nombreuses et souvent contraintes d'assurer un accompagnement morcelé entre plusieurs élèves. L'inclusion ne se décrète pas, elle se construit avec des moyens humains et matériels à la hauteur des besoins.

Les personnels sont bien en première ligne pour réussir l'inclusion. Les représentant.es que nous sommes prennent leur part dans cette construction. Lors du CDEN du 24 mai 2024, vous vous étiez engagé à nous convier au Comité de suivi de l'école inclusive de cette année, arguant qu'un CDEN, que nous réclamons intersyndicalement depuis plusieurs années, n'était pas pertinent.

Lors du CSA-SD du 12 novembre 2024 vous nous avez annoncé que cette réunion aurait lieu le 2 décembre, pour ensuite nous annoncer son report lors du CDEN du 26 novembre.

A plusieurs reprises, nous vous avons demandé la date de ce report : ainsi le 27 janvier lors du

CSA-SD, vous n'étiez pas encore en mesure de nous donner la date.

Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre la semaine dernière que le Comité de suivi avait eu lieu sans que nous n'y soyons convié.es ! Et qui plus est, le 23 janvier, 4 jours seulement après nous avoir dit que vous n'en connaissiez pas la date ! Amnésie volontaire ou mensonge éhonté ? Aucune des 2 explications ne nous rassure.

La conclusion de cette série à rebondissements est malheureusement claire : la DSDEN ne semble absolument pas souhaiter que les représentant.es du personnel participent à ce type de réunion de l'ensemble des partenaires.

Au mépris pour les personnels s'ajoute désormais une omerta qui ne peut que nous inciter à penser que des dysfonctionnements graves doivent demeurer cachés. Sinon, pourquoi nous en exclure ?

Qu'en est-il donc du dialogue social que chaque ministre se targue de vouloir mettre en place ? Où est-il ? Il serait temps que nous en voyions des signes, en commençant par le respect des représentant.es des personnels pour qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle.